

COMITE DE NEGOCIATION

Les Comités de négociation 341 et 342 ont eu lieu les 17 et 26 mars 2014, avec, à l'ordre du jour, les points suivants:

- Vincent Gilles - Vincent Houssin

FORMATION DE BASE INP – AMÉLIORATION QUALITATIVE (SUITE CNSP 340)

Suite aux discussions du CNSP 340, nous avons remis les remarques concernant la formation de base INP à l'autorité. Nous demandons de traiter le dossier en question avec tout le sérieux qu'il mérite, et non pas dans la précipitation.

Comme remarques générales:

- Le manque d'harmonisation de la formation;
- Qui se charge du contrôle qualitatif de ladite formation;
- Les droits de l'aspirant doivent être garantis.

Le SLFP Police donne les points de rupture suivants et souligne que les écoles de police disposent encore de beaucoup trop de "liberté":

- Nous demandons un nombre d'heures fixe par sujet de leçon;
- Nous demandons un nombre fixe d'heures de stage;
- Les écoles de police doivent obligatoirement inviter les organisations syndicales, afin que nous puissions présenter nous-mêmes notre organisation;
- Rendre les règles de l'entretien d'évaluation analogues à celles d'application au personnel Ops;
- La répartition des points de l'examen écrit doit être identique dans toutes les écoles;

17.04.2014Année 02 Numéro 30

NEWSLETTER

SLFP-POLICE • Siège National

- Dans le cadre d'une procédure d'appel, le DGS doit pouvoir prendre une décision finale dans un délai déterminé;
- Dans certaines écoles, une version 'papier' des cours n'est toujours pas mise à la disposition des aspirants.

En plus, le SLFP Police formule encore les réflexions suivantes:

L'autorité fait confiance aux écoles de police et compte sur leur bonne volonté. MAIS quels moyens l'autorité a-t-elle à sa disposition dans le cas où une école de police ne respecte pas les règles? En fait, il s'agit d'ASBL subsidiées. Nous sommes d'avis que les règles doivent être plus sévèrement imposées aux écoles. L'autorité reconnaît que la cellule qualité, responsable du contrôle de la qualité des écoles de police, n'a encore – jusqu'à présent – produit aucun compte-rendu.



- Nous souhaiterions que la présentation des organisations syndicales soit reprise dans le plan de formation, de façon à ce que les écoles de police soient obligées de prévoir un temps de présentation pour notre organisation.
- Un cadre clairement défini doit être établi quant à ce que l'aspirant doit faire en attendant une décision d'appel pour un aspirant.

Le SLFP Police insiste une fois de plus sur l'intérêt:

- D'un organe de contrôle efficace, veillant sur le contrôle du bon fonctionnement des écoles de police;
- De respecter un nombre maximum d'aspirants par classe (max. 40), tel que convenu lors d'une concertation antérieure.

www.slfp-pol.be